LK Expertise

Balustrade

Dossier Bilan 2017

Siège social : 31 avenue Parmentier 77290 Mitry-Mory
Téléphone : 06 29 48 26 47 - Email : contact@lkexpertise.fr
Expert comptable membre de l'Ordre des Experts-Comptables d'Ile-de-France
SAS au capital de 20 000 € - 823 098 413 RCS MEAUX

Bilan Association

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 356	6 221	134	0,05	594	0,22
Autres immobilisations corporelles	366 177	262 051	104 126	41,19	141 144	52,67
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 191		10 191	4,03	10 191	3,80
TOTAL (I)	***382 723***	***268 272***	***114 451***	45,27	***151 929***	56,69
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	1 010		1 010	0,40	978	0,36
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 075		6 075	2,40		
. Personnel						
. Organismes sociaux	847		847	0,34	1 220	0,46
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	36 728		36 728	14,53	58 036	21,66
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	93 711		93 711	37,07	55 825	20,83
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	**138 371**		**138 371**	54,73	**116 060**	43,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***521 094***	***268 272***	***252 822***	100,00	***267 989***	100,00

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	79 642	31,50	58 900	21,98
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 495	2,17	20 742	7,74
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	91 693	36,27	131 529	49,08
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***176 830***	69,94	***211 171***	78,80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 893	5,10	10 800	4,03
TOTAL (II)	***12 893***	5,10	***10 800***	4,03
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	7 439	2,94	7 116	2,66
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 463	2,56	5 677	2,12
Autres	49 197	19,46	33 224	12,40
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***63 100***	24,96	***46 017***	17,17
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**252 822**	100,00	***267 989***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

BALUSTRADE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	82 565		82 565	100,00	84 251	100,00	-1 686	-1,99
Montants nets produits d'expl.	***82 565***		***82 565***	100,00	***84 251***	100,00	***-1 686***	-1,99
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			276 951	335,43	235 926	280,03	41 025	17,39
Cotisations			1 280	1,55	1 340	1,59	-60	-4,47
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			971	1,18	546	0,65	425	77,84
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***279 202***	338,16	***237 811***	282,26	***41 391***	17,40
Total des produits d'exploitation (I)			***361 767***	438,16	***322 062***	382,26	***39 705***	12,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			39 837	48,25	39 837	47,28		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***39 837***	48,25	***39 837***	47,28		0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			38 290	46,38	30 340	36,01	7 950	26,20
Services extérieurs			67 125	81,30	67 488	80,10	-363	-0,53
Autres services extérieurs			6 784	8,22	5 326	6,32	1 458	27,38
Impôts, taxes et versements assimilés			4 110	4,98	3 462	4,11	648	18,72
Salaires et traitements			177 688	215,21	147 390	174,94	30 298	20,56
Charges sociales			62 540	75,75	49 343	58,57	13 197	26,75
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

BALUSTRADE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	37 478	45,39	37 728	44,78	-250	-0,65
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	2 093	2,53			2 093	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	0	0,00	79	0,09	-79	-100,00
Total des charges d'exploitation (I)	***396 108***	479,75	***341 156***	404,93	***54 952***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***396 108***	479,75	***341 156***	404,93	***54 952***	16,11
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***5 495***	6,66	***20 742***	24,62	***-15 247***	-73,50
TOTAL GENERAL	***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes Association 18

BALUSTRADE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 252 822,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 494,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2018 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

BALUSTRADE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*372 532*			*372 532*
Immobilisations financières	*10 191*			*10 191*
TOTAL	*382 723*			*382 723*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	*5 761*	*460*		*6 221*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	*221 753*	*36 260*		*258 013*
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	*3 280*	*758*		*4 038*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	*230 794*	*37 478*		*268 272*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*230 794*	*37 478*		*268 272*

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*36 728*
Autres produits à recevoir	
TOTAL	*36 728*

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*89*	*89*		
Dettes financières diverses	*7 350*	*7 350*		
Fournisseurs	*6 463*	*6 463*		
Dettes fiscales & sociales	*49 152*	*49 152*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*45*	*45*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*63 100*	*63 100*		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*89*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 756*
Dettes fiscales & sociales	*15 342*
Autres dettes	
TOTAL	*19 187*

BALUSTRADE

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 12892,83 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : selon la catégorie de personnel
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux moyen des charges sociales : 50%

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2784 E.

PRAXOR AUDIT

BALUSTRADE

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Ce rapport contient 14 pages)

Siège social : 12, rue du Helder 75009 PARIS
Téléphone : 01 42 60 40 08 - Email : contact@praxor.fr
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris
SARL au capital de 400 000 € - 308 238 393 RCS PARIS

BALUSTRADE

Association Loi de 1901
Siège social : 39 Rue Cité Industrielle – 75 011 PARIS.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'association

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BALUSTRADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons examiné les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'approche utilisée par l'association et, sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par l'association au 31 décembre 2017.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'association.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 avril 2018

PRAXOR AUDIT

Florent GESBERT

Associé

Henri GRILLET

Directeur technique

Bilan Association

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 356	6 221	134	0,05	594	0,22
Autres immobilisations corporelles	366 177	262 051	104 126	41,19	141 144	52,67
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 191		10 191	4,03	10 191	3,80
TOTAL (I)	***382 723***	***268 272***	***114 451***	45,27	***151 929***	56,69
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	1 010		1 010	0,40	978	0,36
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 075		6 075	2,40		
. Personnel						
. Organismes sociaux	847		847	0,34	1 220	0,46
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	36 728		36 728	14,53	58 036	21,66
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	93 711		93 711	37,07	55 825	20,83
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	**138 371**		**138 371**	54,73	**116 060**	43,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***521 094***	***268 272***	***252 822***	100,00	***267 989***	100,00

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	79 642	31,50	58 900	21,98
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	5 495	2,17	20 742	7,74
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	91 693	36,27	131 529	49,08
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***176 830***	69,94	***211 171***	78,80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 893	5,10	10 800	4,03
TOTAL (II)	***12 893***	5,10	***10 800***	4,03
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	7 439	2,94	7 116	2,66
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 463	2,56	5 677	2,12
Autres	49 197	19,46	33 224	12,40
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***63 100***	24,96	***46 017***	17,17
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**252 822**	100,00	***267 989***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

BALUSTRADE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	82 565		82 565	100,00	84 251	100,00	-1 686	-1,99
Montants nets produits d'expl.	***82 565***		***82 565***	100,00	***84 251***	100,00	***-1 686***	-1,99
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			276 951	335,43	235 926	280,03	41 025	17,39
Cotisations			1 280	1,55	1 340	1,59	-60	-4,47
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			971	1,18	546	0,65	425	77,84
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***279 202***	338,16	***237 811***	282,26	***41 391***	17,40
Total des produits d'exploitation (I)			***361 767***	438,16	***322 062***	382,26	***39 705***	12,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			39 837	48,25	39 837	47,28		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***39 837***	48,25	***39 837***	47,28		0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			38 290	46,38	30 340	36,01	7 950	26,20
Services extérieurs			67 125	81,30	67 488	80,10	-363	-0,53
Autres services extérieurs			6 784	8,22	5 326	6,32	1 458	27,38
Impôts, taxes et versements assimilés			4 110	4,98	3 462	4,11	648	18,72
Salaires et traitements			177 688	215,21	147 390	174,94	30 298	20,56
Charges sociales			62 540	75,75	49 343	58,57	13 197	26,75
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

BALUSTRADE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	37 478	45,39	37 728	44,78	-250	-0,65
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	2 093	2,53			2 093	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	0	0,00	79	0,09	-79	-100,00
Total des charges d'exploitation (I)	***396 108***	479,75	***341 156***	404,93	***54 952***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***396 108***	479,75	***341 156***	404,93	***54 952***	16,11
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***5 495***	6,66	***20 742***	24,62	***-15 247***	-73,50
TOTAL GENERAL	***401 603***	486,41	***361 899***	429,55	***39 704***	10,97

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 252 822,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 494,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2018 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*372 532*			*372 532*
Immobilisations financières	*10 191*			*10 191*
TOTAL	*382 723*			*382 723*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	*5 761*	*460*		*6 221*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	*221 753*	*36 260*		*258 013*
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	*3 280*	*758*		*4 038*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	*230 794*	*37 478*		*268 272*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*230 794*	*37 478*		*268 272*

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*36 728*
Autres produits à recevoir	
TOTAL	*36 728*

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*89*	*89*		
Dettes financières diverses	*7 350*	*7 350*		
Fournisseurs	*6 463*	*6 463*		
Dettes fiscales & sociales	*49 152*	*49 152*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*45*	*45*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*63 100*	*63 100*		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*89*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 756*
Dettes fiscales & sociales	*15 342*
Autres dettes	
TOTAL	*19 187*

BALUSTRADE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 12892,83 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : selon la catégorie de personnel
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux moyen des charges sociales : 50%

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2784 E.